

Commune de Nordausques



*Région Hauts de France Département du Pas-de-Calais
Canton de Saint-Omer*

Commune de Nordausques **ARRETE du Maire**

Le Maire de Nordausques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les festivités du 12 juillet 2026 organisées par la municipalité,
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de
Cet événement le 12 juillet 2026,

ARRETONS

Article 1 : **Du vendredi 10 juillet 2026 à 18h au lundi 13 juillet 2026 à 14h** : La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking place de la Mairie et le parking du city stade.

Article 2: Cette interdiction ne s'applique pas aux services de secours et de sécurité.

Article 3: Des panneaux de signalisation et de pré-signalisation seront placés par les organisateurs conformément à l'instruction interministérielle du 15/07/1974 relative à la signalisation temporaire des routes.

Article 4 : La Gendarmerie, les services techniques de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nordausques, le 6 juillet 2026.
Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.

